

Aperçu des services disponibles aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo

L'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo est disponible principalement par le biais de renvois vers des prestataires de services opérant dans le domaine de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les entités des Nations Unies ont mis au point des voies d'orientation vers les services existants à cette fin. Les lacunes dans la prestation de services comprennent le manque de sécurité et de protection, d'assistance juridique et de transport pour les victimes, qui doivent souvent parcourir de longues distances pour atteindre les prestataires de services. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) fournit un soutien aux victimes par le biais de projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Lorsqu'il n'y a pas de partenaires d'exécution ou de services disponibles, la MONUSCO comble ces lacunes, notamment en fournissant aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles un transport pour les soins médicaux et les comparutions devant le tribunal, un hébergement d'accueil et un renvoi vers des services spécialisés. Une Défenseuse des droits des victimes sur le terrain, en place depuis décembre 2019, soutient la coordination de la réponse à l'assistance aux victimes, et ce à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que l'intégration d'une approche centrée sur la victime dans tous les efforts de protection et d'intervention. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour identifier les services dédiés nécessaires afin de garantir la continuité de l'assistance et du suivi des cas de victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et ce à l'échelle du système.



Participants à un projet de formation en boulangerie financé par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo. Photo de l'ONU/2018

Constatations et recommandations sur l'assistance et le soutien des Nations Unies aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

- **Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent accéder directement aux services mis en place pour les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, et par le biais de renvois de la part des entités des Nations Unies et des partenaires d'exécution.**
- Depuis 2015, un mécanisme communautaire d'enregistrement des dénonciations inter-agences pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS) fonctionne avec douze camps de personnes déplacées dans le Nord-Kivu, en se concentrant sur la sensibilisation, la formation, les renvois d'assistance et le renvoi des allégations pour suivi et enquête.
- **Trois mécanismes interorganisations** pour la réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et la protection contre ceux-ci sont en place: un groupe de travail spécial PEAS, créé en 2016 et codirigé par l'Équipe déontologie et discipline de la MONUSCO, UNICEF et le FNUAP; un réseau PEAS, créé en août 2018, coordonné par le FNUAP, pour renforcer la responsabilité envers les populations touchées; et le Comité de gestion des plaintes Pro Routes, mis en place par le FNUAP et financé par la Banque mondiale pour traiter les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles liés au projet de réhabilitation des routes de la Banque mondiale.
- **La MONUSCO compte sur le FNUAP et UNICEF pour fournir une assistance aux victimes**, en référant les enfants victimes à UNICEF et les adultes au FNUAP qui orientent ensuite les victimes



vers les prestataires de services concernés. En l'absence de prestataires de services, la Mission soutient, avec ses propres fonds, les victimes pour l'accès aux soins médicaux et offre un soutien logistique (transport) vers d'autres services.

- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a soutenu trois projets visant à promouvoir les moyens de subsistance durable et l'autonomisation économique, qui sont mis en œuvre par la MONUSCO en collaboration avec Samani Ya Mazingira (SYAM), une organisation locale et un partenaire des Nations Unies. D'autres projets similaires ont été approuvés.
- Les lacunes identifiées comprennent le manque d'hébergements d'accueil et de services juridiques, ainsi que la disponibilité limitée des services médicaux de qualité et de soutien psychosocial. Les services de transport des victimes vers les prestataires de services sont fournis sur une base ponctuelle.
- Afin de garantir que les services aux victimes sont disponibles et accessibles, y compris dans les endroits où peu de prestataires de services sont présents, les services / cliniques mobiles ou les centres One-Stop devraient continuer à être développés et élargis pour inclure les services juridiques, le soutien psychosocial et d'autres soutiens essentiels, adaptés aux besoins des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- Les Nations Unies en République démocratique du Congo devraient envisager de conclure des partenariats avec des organisations d'aide juridique afin d'offrir des services juridiques, notamment pour la résolution des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes recommande que les projets de soutien aux enfants nés de l'exploitation et des atteintes sexuelles comprennent un soutien à l'éducation par le biais d'une assistance matérielle y compris pour les frais de scolarité, un soutien psychosocial, des soins médicaux et des services juridiques afin de résoudre leurs dossiers.
- La coordination et la collaboration à travers le système devraient être renforcées, en particulier entre les trois mécanismes interorganisationnels de la PEAS, concernant l'assistance aux victimes, par le développement d'outils communs et de protocoles de partage d'informations dans le but de fournir un soutien sûr, confidentiel et cohérent aux victimes, et par une harmonisation des mécanismes de renvoi.
- L'adoption d'un outil sécurisé et régulièrement mis à jour à l'échelle du système pour enregistrer et suivre l'assistance aux victimes, devrait être envisagée. Un tel mécanisme devrait inclure des détails sur les renvois vers une assistance, l'assistance reçue et des informations sur les prestataires de services, en s'appuyant sur le Système de Suivi de l'Assistance aux Victimes (SSAV) actuellement utilisé par la MONUSCO.

